

CHAPITRE 19 – SOCCER

1. Composition de l'équipe

- 1.1 Chaque région peut inscrire une (1) équipe féminine et une (1) équipe masculine aux Championnats de soccer des FAC. L'équipe régionale est l'équipe déclarée championne lors du Championnat régional des FAC. Une équipe est composée d'un maximum de dix-huit (18) participants.
- 1.2 L'équipe régionale masculine peut inviter trois (3) joueurs d'une autre base, escadre ou unité de la région à se joindre à elle, pourvu que ceux-ci aient obtenu l'approbation du commandant.
- 1.3 L'équipe régionale féminine peut inviter cinq (5) joueuses d'une autre base, escadre ou unité de la région à se joindre à elle, pourvu que celles-ci aient obtenu l'approbation du commandant.

2. Officiels

- 2.1 Le système d'arbitrage à quatre (4) officiels se poursuit pendant toute la durée du championnat.
- 2.2 Les officiels qui ne sont pas en train d'arbitrer agissent en qualité de juges de but, de chronométreurs, etc.

3. Règles générales

- 3.1 Le jeu doit se dérouler conformément aux règlements en vigueur, soit les [Lois du jeu de la Federation of International Football Association \(FIFA\)](#) et le Guide universel des arbitres, à l'exception du paragraphe 7 du présent chapitre du Manuel de référence des championnats des FAC.
- 3.2 Le présent paragraphe porte sur le type de jeu des Championnats de soccer des FAC où :
- 3.2.1 il y a un maximum de cinq (5) remplacements par match et aucune limite à la mi-temps.

4. Suspensions/Punitions

- 4.1 Les suspensions minimales ci-dessous s'appliquent lorsque surviennent les infractions suivantes durant un championnat :

Règlement	Description	Suspension minimale
4.1.1	Avoir un comportement antisportif envers un adversaire ou toute personne autre qu'un officiel du match	1 ^{re} infraction – carton rouge (1 match)
	Avoir un comportement antisportif envers un officiel	1 ^{re} infraction – carton rouge (4 matchs) 2 ^e infraction – indéfinie
4.1.2	Recevoir un second carton jaune au cours du même match	1 ^{re} infraction – carton rouge (1 match) 2 ^e infraction – carton rouge (6 matchs) 3 ^e infraction – indéfinie
4.1.3	Tout joueur qui accumule trois cartons jaunes durant un tournoi est automatiquement suspendu du match suivant celui où il a reçu le troisième carton jaune	1 ^{re} infraction – carton rouge (1 match) 2 ^e infraction – carton rouge (6 matchs) 3 ^e infraction – indéfinie
4.1.4	Commettre une faute grossière (y compris le recours à la force ou à la force excessive)	1 ^{re} infraction – carton rouge (1 match) 2 ^e infraction – carton rouge (6 matchs)

		3 ^e infraction – indéfinie
4.1.5	Adopter un comportement violent	1 ^{re} infraction – carton rouge (1 match) 2 ^e infraction – carton rouge (6 matchs) 3 ^e infraction – indéfinie
4.1.6	Voies de fait envers un adversaire et/ou une personne autre qu'un officiel du match (notamment coup de coude, coup de poing, coup de pied)	1 ^{re} infraction – carton rouge (2 matchs) 2 ^e infraction – carton rouge (4 matchs) 3 ^e infraction – indéfinie
4.1.7	Voies de fait envers un officiel du match (notamment coup de coude, coup de poing et/ou coup de pied)	1 ^{re} infraction – indéfinie
4.1.8	Cracher sur un adversaire, un officiel ou toute personne autre qu'un officiel du match	1 ^{re} infraction – indéfinie
4.1.9	Empêcher l'équipe adverse de marquer un but ou annihiler une occasion de but manifeste en touchant délibérément le ballon de la main (cela ne s'applique pas au gardien de but dans sa propre surface de réparation)	1 ^{re} infraction – carton rouge (1 match) 2 ^e infraction – carton rouge (6 matchs) 3 ^e infraction – indéfinie
4.1.10	Annihiler une occasion de but manifeste d'un adversaire se dirigeant vers son but en commettant une faute passible d'un coup franc ou d'un coup de pied de réparation	1 ^{re} infraction – carton rouge (1 match) 2 ^e infraction – carton rouge (6 matchs) 3 ^e infraction – indéfinie
4.1.11	Tenir des propos ou faire des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers à l'égard d'un adversaire et/ou d'un officiel du match	1 ^{re} infraction – carton rouge (1 match) 2 ^e infraction – carton rouge (6 matchs) 3 ^e infraction – indéfinie
4.1.12	Tout joueur expulsé d'un match est automatiquement suspendu du prochain match du tournoi. De plus, le Comité de discipline étudie l'incident pour déterminer si des sanctions disciplinaires supplémentaires sont justifiées	1 ^{re} infraction – carton rouge (1 match) 2 ^e infraction – carton rouge (6 matchs) 3 ^e infraction – indéfinie
4.1.13	Tout joueur qui reçoit deux cartons rouges durant le tournoi est suspendu du reste du tournoi.	1 ^{re} infraction – carton rouge (6 matchs) 2 ^e infraction – indéfinie

4.2 Se reporter au [Chapitre 5 – Suspensions](#), pour les infractions qui peuvent s'appliquer à n'importe quel sport.

5. Type de championnat

5.1 Les matchs se composent de deux (2) demies de quarante-cinq (45) minutes chacune, et la pause de la mi-temps ne doit pas excéder quinze (15) minutes.

5.2 Le Championnat de soccer des FAC prend la forme d'un tournoi à la ronde simple suivi d'éliminatoires simples. Les matchs du tournoi à la ronde sont joués jusqu'à la fin de la période réglementaire. Les points sont attribués comme suit durant le tournoi à la ronde :

5.2.1 trois (3) points pour une victoire (temps réglementaire);

5.2.2 un (1) point pour un match nul (victoire/défaite suivant les tirs au but);

5.2.3 zéro (0) pour une défaite (temps réglementaire).

5.3 Si l'égalité persiste à la fin de la période réglementaire du tournoi à la ronde, des tirs au but sont exécutés immédiatement après le match pour déterminer le gagnant. Aucun point supplémentaire n'est attribué à l'équipe qui remporte la séance de tirs au but; le match est inscrit comme une

égalité et un (1) point est accordé à chaque équipe au classement du tournoi à la ronde conformément au paragraphe 5.2.2.

5.4 Les tirs au but sont effectués à partir du point de réparation et se déroulent conformément aux Lois du jeu de la FIFA comme suit : les équipes en présence sélectionnent cinq (5) joueurs en uniforme;

5.4.1 les joueurs sélectionnés tirent en alternance au but de l’adversaire à raison d’un (1) tir par joueur (dont l’un peut être le gardien de but) jusqu’à ce que chaque équipe ait effectué cinq (5) tirs au but;

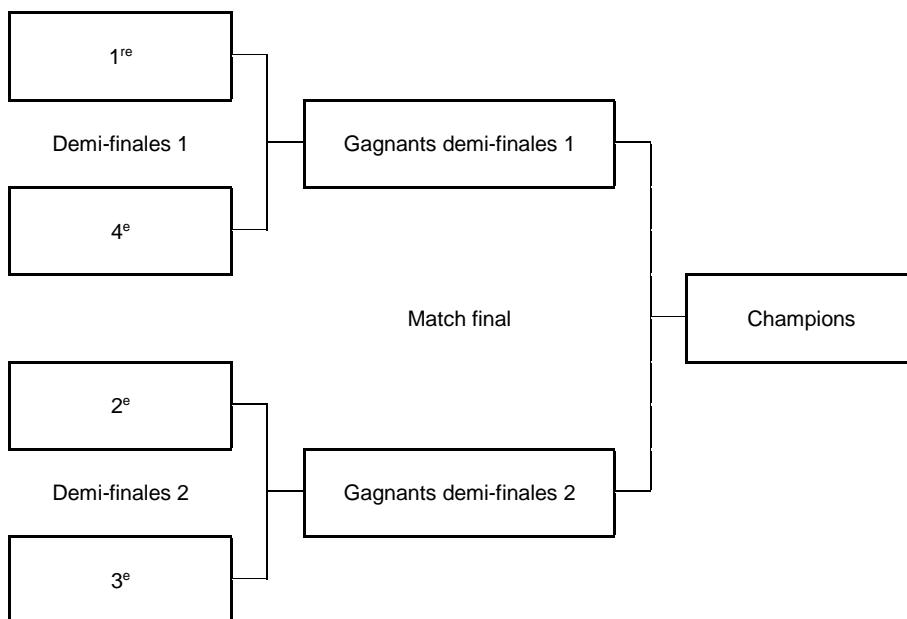
5.4.2. si l’égalité persiste après les cinq (5) tirs au but, la séance de tirs au but se poursuit avec les joueurs sur le terrain (dont l’un peut être le gardien de but) jusqu’à ce que les équipes se départagent après un nombre égal de tirs au but.

Nota :

Un joueur ne peut tirer au but une deuxième fois tant que tous les joueurs de l’équipe n’ont pas tiré une (1) fois. Si une équipe compte un plus grand nombre de joueurs sur le terrain en raison d’une expulsion du match, elle doit supprimer le même nombre de joueurs de la liste des joueurs qui effectuent les tirs au but.

5.5 À la fin du tournoi à la ronde, deux matchs de demi-finales sont disputés. L’équipe en première place affronte celle qui s’est classée quatrième et l’équipe en deuxième place joue contre celle en troisième place. Les gagnants de chaque demi-finale passent à la finale.

5.6 Pour les demi-finales et le match final seulement, en cas d’égalité à la fin de la période réglementaire, les équipes jouent une période de prolongation pour les départager conformément au paragraphe 7. Si les équipes sont toujours à égalité après la période de prolongation, elles effectuent une séance de tirs au but conformément au paragraphe 5.3.



6. Période de prolongation

6.1 Les Lois du jeu/de la FIFA prévoient deux (2) périodes de prolongation de durée égale, ne dépassant pas quinze (15) minutes chacune pour déterminer une équipe gagnante. La période

de prolongation doit se poursuivre jusqu'à la fin peu importe le nombre de buts marqués ou à quel moment ils sont comptés. Si à la fin de la période de prolongation, l'égalité persiste, les équipes effectuent une séance de tirs au but pour déterminer le gagnant.

7. Procédure de bris d'égalité

7.1 En cas d'égalité au classement final du tournoi à la ronde, les équipes qui passent aux éliminatoires sont déterminées comme suit :

7.1.1 si deux (2) équipes sont à égalité, l'équipe qui a vaincu l'autre lors du tournoi à la ronde (y compris les résultats des tirs au but) passe aux éliminatoires et/ou se glisse devant ses concurrentes au classement des éliminatoires;

7.1.2 si trois (3) équipes ou plus se trouvent à égalité, l'équipe avec la meilleure fiche victoires/défaites (y compris les résultats des tirs au but) face aux autres équipes à égalité lors du tournoi à la ronde passe aux éliminatoires et/ou se glisse devant ses concurrentes au classement des éliminatoires;

Nota :

Après l'étape 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4 qui détermine le classement d'une équipe, il convient de répéter au besoin la procédure du bris d'égalité du sous-paragraphe 7.1.1.

7.1.3 si l'égalité persiste, le nombre total de buts marqués par chaque équipe lors du tournoi à la ronde est divisé par le nombre total de buts accordés, à l'exception des buts comptés ou accordés au cours des tirs au but. L'équipe qui obtient le quotient le plus élevé se classe devant l'équipe concurrente qui se trouvait à égalité;

7.1.4 si l'égalité persiste, le nombre total de buts marqués par chaque équipe est divisé par le nombre total de buts accordés lors du tournoi à la ronde, à l'exception des buts comptés ou accordés au cours des tirs au but. L'équipe qui obtient le quotient le plus élevé se classe devant l'équipe concurrente qui se trouvait à égalité.

8. Équipement

8.1 Le ballon officiel du championnat est n'importe quel ballon de match Adidas de la FIFA vendu au Canada ET faisant partie de la liste du site Web du Programme de qualité de la FIFA (<https://football-technology.fifa.com/fr/standards/footballs/>).

8.2 Tous les participants doivent porter l'équipement/l'uniforme précisé dans le tableau ci-dessous.

OBLIGATOIRE	RECOMMANDÉ
Joueurs	
<ul style="list-style-type: none"> maillot avec des manches (si un sous-vêtement est porté, la couleur de la manche doit être identique à la couleur dominante de la manche du maillot) shorts (un cuissard dont la couleur s'apparente le plus possible à celle de l'uniforme) protège-tibias recouverts par des bas deux (2) paires de bas de différentes couleurs (tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie du bas sur laquelle il est appliqué) chaussures 	<ul style="list-style-type: none"> protège-dents lunettes de protection support pour cheville semi-rigide chaussures munies de crampons moulés ou d'une semelle ondulée (sur un terrain mouillé à l'herbe haute, des chaussures munies de crampons à vis)
Gardiens de but	
<ul style="list-style-type: none"> même équipement que les joueurs chaque gardien de but doit porter des couleurs 	<ul style="list-style-type: none"> lunettes de protection support pour cheville semi-rigide

distinctes de celles portées par les autres joueurs et par les arbitres et les arbitres adjoints	<ul style="list-style-type: none"> • chaussures munies de crampons moulés ou d'une semelle ondulée (sur un terrain mouillé à l'herbe haute, des chaussures munies de crampons à vis) • culotte/short rembourré • gants de gardien de but
--	---

8.3 Toute modification d'ordre physique à l'équipement de protection est interdite.

9. Prévention des blessures

9.1 Il est important que tous les membres de l'équipe, les entraîneurs, les officiels, les soigneurs et les organisateurs passent en revue les stratégies de prévention des blessures. Le [Chapitre 6](#) renferme des renseignements supplémentaires concernant la prévention des blessures liées à ce sport.

10. Récompenses

10.1 L'équipe gagnante du championnat masculin reçoit une bannière et un trophée. Des médailles individuelles sont remises aux membres des équipes occupant les premier et deuxième rangs.

10.2 L'équipe gagnante du championnat féminin reçoit une bannière et un trophée. Des médailles individuelles sont remises aux membres des équipes occupant les premier et deuxième rangs.

10.3 À la fin des championnats, les membres du jury d'appel choisissent le joueur et la joueuse les plus utiles des championnats masculin et féminin.

10.4 À la fin des championnats, chaque équipe choisit le joueur et la joueuse les plus utiles de l'équipe des championnats masculin et féminin.

10.5 À la fin des Championnats nationaux des FAC, chaque équipe, masculine et féminine, soumet la candidature d'un joueur et d'une joueuse qui ont fait preuve d'un esprit sportif exceptionnel, y compris d'un comportement responsable et éthique, de franc-jeu, d'intégrité et de respect combinés à des habiletés athlétiques remarquables. Le jury d'appel/l'officiel en chef choisit le récipiendaire selon les candidatures reçues.

10.6 Voici le tableau des récompenses :

Récompense	Quantité	Championnat national	Championnat régional
Trophée	2	✓	✓
Bannière du championnat	2	✓	✓
Médailles d'or	36	✓	✓
Médailles d'argent	36	✓	✓
JPU du tournoi	2	✓	✓
JPU de l'équipe	8	✓	S.O.
Prix de l'esprit sportif	2	✓	S.O.
Officiels	17	✓	AC par la base hôte
Soigneurs	6	✓	AC par la base hôte
Jury d'appel	6	✓	AC par la base hôte
Invités de marque/Présidents d'honneur	2	✓	AC par la base hôte